TWISTO FAIT BLOC CONTRE LES VIOLENCES

VICTIME OU TÉMOIN : LE GUIDE POUR AGIR

twisto
Les mobilités de Caen la mer

Caen la mer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

VICTIME OU TÉMOIN

ne restez pas seul(e) face à une situation qui vous met mal à l'aise.

- Dans les transports, chacun doit pouvoir **voyager sereinement et en sécurité.**
- Un comportement insistant, une remarque déplacée, des gestes non désirés, des menaces ou des attouchements **ne sont pas anodins.**

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE AGRESSION ?

Vous pouvez agir !

Le harcèlement c'est quoi ?

LE HARCÈLEMENT PEUT PRENDRE DIFFÉRENTES FORMES

Il peut s'agir de :

- **remarques** ou **commentaires** sexistes ou sexuels ;
- **sifflements ;**
- **propos** ou **gestes déplacés ;**
- **frottements ;**
- **regards** insistants ou intimidants ;
- **propositions sexuelles** répétées ou non désirées ;
- **gestes ou contacts physiques** non consentis ;
- **suivre une personne** ou chercher à l'isoler ;
- **insultes, menaces** ou **comportements intimidants ;**
- **exhibition** ou **agression sexuelle.**

Chacun de ces comportements doit être reconnu avec sérieux et ne faire l'objet d'aucune banalisation, minimisation ou tolérance.

Vous vous demandez si ce que vous avez vu est « vraiment » du harcèlement ?

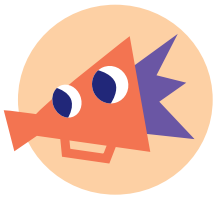
- **Ne minimisez pas une situation** qui semble mettre quelqu'un mal à l'aise. Vous n'avez pas besoin d'être certain(e) de ce qui se passe pour **proposer votre aide** ou **alerter.**

Un comportement vous met mal à l'aise ?

- Vous avez **le droit de demander de l'aide.** N'attendez pas que la situation s'aggrave pour réagir ou donner l'alerte.

CE QUE DIT LA LOI

Quelles sont les sanctions possibles ?



OUTRAGES SEXISTES

Paroles, gestes ou comportements à caractère sexiste ou sexuel.

- Sifflements, remarques déplacées, interpellations, bruits à caractère sexuel ou commentaires sur l'apparence physique, la tenue vestimentaire ou l'orientation sexuelle peuvent être sanctionnés.

3 750 € d'amende



VOYEURISME

Porter volontairement atteinte à l'intimité d'une personne.

- Filmer ou photographier les parties intimes d'une personne à son insu, notamment sous ses vêtements.

30 000 € d'amende et jusqu'à 1 an d'emprisonnement

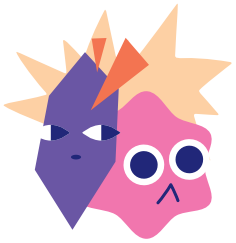


HARCÈLEMENT SEXUEL

Des propos ou comportements à caractère sexuel répétés.

- Des remarques, gestes ou comportements à connotation sexuelle répétés, commis par une ou plusieurs personnes, peuvent constituer du harcèlement sexuel.

30 000 € d'amende et jusqu'à 2 ans d'emprisonnement



AGRESSION SEXUELLE

Tout contact physique à caractère sexuel sans consentement.

- Toucher une personne sans son accord, frotter son corps contre le sien, toucher sa poitrine ou ses fesses, ou tenter de l'embrasser de force sont des exemples d'agressions sexuelles.

30 000 € d'amende et jusqu'à 5 ans d'emprisonnement



EXHIBITION SEXUELLE

Exposer volontairement ses parties intimes dans un lieu accessible au public.

- Le fait de montrer volontairement ses organes sexuels ou de réaliser un acte à caractère sexuel dans un espace public peut être sanctionné, même si l'exposition est dissimulée.

15 000 € d'amende et jusqu'à 1 an d'emprisonnement

Ces comportements ne sont pas acceptables.

- Lorsque la victime est mineure, les sanctions prévues par la loi sont **plus sévères.**
- Une infraction **n'a pas besoin d'être répétée** pour être prise au sérieux.
- Si vous êtes **victime** ou **témoin, signalez les faits.**
- **Les agents du réseau et les vérificateurs** peuvent constater certaines infractions et intervenir selon la situation. En cas de besoin, ils peuvent également contacter les **forces de l'ordre.**

Vous ne vous sentez pas en SÉCURITÉ ?

Twisto vous accompagne

Le soir à partir de 21h

DESCENTE À LA DEMANDE

Vous voyagez le soir seul(e) ou accompagné(e) d'enfants ?

- Tous les soirs, à partir de 21h, vous pouvez demander au conducteur de **vous arrêter entre deux arrêts de bus.**
- Ce service est disponible sur **les lignes** 1, 2, 3, 4, 5, 6 et NOCTIBUS.
- Signalez simplement au conducteur **votre souhait de descendre au moins un arrêt avant votre destination.** Pour des raisons de sécurité, le conducteur reste seul juge de la faisabilité de la demande.

MINI-ALARME PERSONNELLE

- Si vous le souhaitez, **des alarmes portables sont disponibles sur demande en agence mobilités (51 rue de l'Oratoire - Caen),** (dans la limite d'une par personne).

Vous êtes VICTIME ?

Vous pouvez agir

SI VOUS ÊTES VICTIME DE HARCÈLEMENT.

- Vous n'avez **pas à vous justifier.**
- Vous n'avez **pas à savoir exactement comment qualifier** ce que vous avez vécu.
- Vous n'avez **pas à attendre que la situation devienne plus grave.**

VOUS POUVEZ DEMANDER DE L'AIDE DÈS QUE VOUS EN RESSENTEZ LE BESOIN.



Dans le tramway ou en station tramway

- Repérez le **bouton appel d'urgence.**
- Appuyez sur ce bouton qui **avertira le conducteur ou un agent Twisto.**
- **Expliquez simplement** ce qui se passe.

Dans le bus

- Rapprochez-vous de l'avant du bus et si l'agression persiste, **signalez-vous au conducteur.**

Vous êtes TÉMOIN ?

Vous pouvez aider

VOUS VOYEZ UNE PERSONNE QUI SEMBLE MAL À L'AISE, SUIVIE, INTIMIDÉE OU VICTIME D'UN COMPORTEMENT DÉPLACÉ ?

Votre réaction peut faire la différence.



Dans le tramway et en station

- Repérez les **boutons appel d'urgence.**
- Alertez en actionnant **l'appel d'urgence.**

Dans le bus

- **Alertez le conducteur** sur la situation.
- Une fois le danger éloigné, **rassurez la victime.**

N'intervenez pas directement si cela vous met en danger.

Vous n'êtes pas seul(e)

Des caméras de vidéosurveillance sont installées dans les bus, les tramways, les stations de tramway et les parkings-relais (P+R CAEN Côte de Nacre, CAEN Pompidou et IFS Jean Vilar). Elles contribuent à la **sécurité du réseau** et peuvent permettre de retrouver **des éléments utiles** en cas d'incident.

- **Si vous êtes victime ou témoin de harcèlement, signalez les faits.**

LES BONS RÉFLEXES À RETENIR

Dans le tramway ou en station :
Je suis victime ou témoin → j'utilise le bouton appel d'urgence.

Dans le bus :
Je suis victime ou témoin → je me rapproche de l'avant du bus et si besoin, je me signale au conducteur.

En cas de danger immédiat :
Je me mets en sécurité et j'alerte les services d'urgence.

Et après ?

- Lorsque vous donnez l'alerte à Twisto, **les équipes compétentes prendront en compte votre signalement** et mettront en œuvre les actions adaptées à la situation (contact des secours etc.).
- Si vous êtes victime ou témoin, vous avez également la possibilité de **scanner le QR Code présent dans les véhicules et en station** (ainsi que ci-après) **pour déposer un signalement qui sera traité dans les meilleurs délais.**
- Si vous êtes victime, n'hésitez pas à **porter plainte auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie** de votre choix.

À SAVOIR

Seules les forces de l'ordre sont autorisées à consulter les images de vidéosurveillance ; pour ce faire, un dépôt de plainte est obligatoire.

TWISTO VOUS ACCOMPAGNE

Les autres numéros d'urgence :

POLICE	**17**
POMPIERS	**18**
SAMU	**15**
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN	**112**
Pour les sourds, malentendants, aphasiques et dysphasiques **NUMÉRO D'URGENCE SMS**	**114**

À RETENIR

Vous êtes VICTIME ?

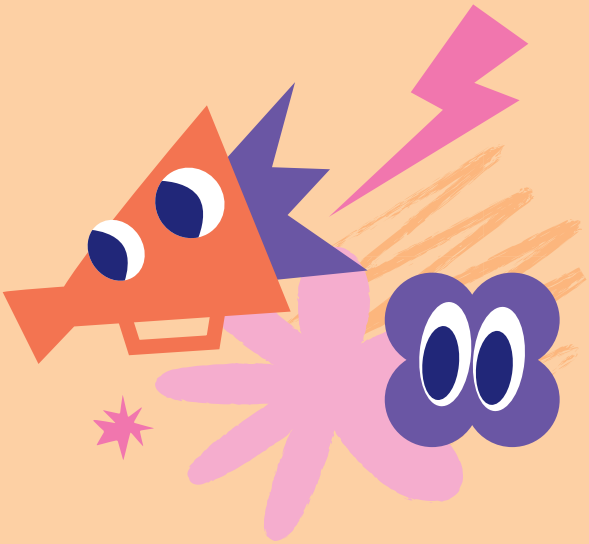
↳ Vous pouvez demander de l'aide.

Vous êtes TÉMOIN ?

↳ Vous pouvez agir ou donner l'alerte.

Vous avez UN DOUTE ?

↳ Ne minimisez pas la situation.



AGENCE MOBILITÉS

51 rue de l'Oratoire
14000 Caen
Station de tramway Bernières / Arrêts de bus St-Jean Eglise et Hippodrome / Vélolib République / Vélopark Théâtre. Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30. Le samedi de 10h à 17h.

TÉLÉPHONE

02 31 15 55 55
Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi de 7h à 18h30 et le samedi de 10h à 18h30.

SITE INTERNET

twisto.fr

MAIL

clients@twisto.fr

RÉSEAUX SOCIAUX

@TwistoCaen

U.I.K STUDIO GRAPHIQUE | unikstudio.fr